

Résolution n° 2021-03 présentée par MM. Denis Bucher et Pascal Seeger au nom des groupes Verts et PDC-VL, demandant d'affirmer l'opposition de la commune de Meyrin au projet de centre commercial « OPEN »

Vu l'article 73 de la Constitution fédérale stipulant que la Confédération et les cantons œuvrent à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain ;

Vu l'article 76 de la Constitution fédérale stipulant que la Confédération légifère sur la protection des eaux, sur le maintien de débits résiduels appropriés et pourvoit à la lutte contre l'action dommageable de l'eau ;

Vu l'article 157 de la Constitution de la République et canton de Genève stipulant que l'État protège les êtres humains et leur environnement ;

Vu l'article 159 de la Constitution de la République et canton de Genève stipulant que l'approvisionnement en eau est garanti en quantité et qualité suffisantes et que cette ressource doit être préservée et économisée ;

Vu la Convention d'Aarhus relative au droit d'accès à l'information sur l'environnement et à la participation du public au processus décisionnel, et l'absence de consultation sur le territoire de la commune de Meyrin quant au projet « OPEN » ;

Vu la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (dite Convention d'Espoo) adoptée le 25 février 1991 à Espoo (Finlande), en vigueur en Suisse depuis et dans tous les Etats voisins ;

Vu la valeur biologique indiscutable de la rivière et de la réserve naturelle du Vallon de l'Allondon et les protections dont l'ensemble bénéficie aux niveaux international, national et cantonal :

- site reconnu par la Convention de Ramsar ;
- paysage d'importance nationale (IFP) ;
- réserve d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale (OROEM) ;
- zone alluviale d'importance nationale (OZA) ;
- sites de reproduction des batraciens d'importance nationale (OBat) ;
- sites de prairies sèches d'importance nationale (OPPS) ;
- site Emeraude (complexe alluvial du Rhône genevois) ;
- sites prioritaires de flore et de faune (LPN) ;

Vu l'ordonnance fédérale sur la pêche (OLFP) ;

Vu la loi sur la biodiversité du canton de Genève (LBio ; M 5 15) ;

Vu la loi sur les eaux du canton de Genève (LEaux-GE ; L 2 05) ;

Vu la renaturation du cours d'eau et des moyens alloués par le Fonds cantonal de renaturation ;

Vu le projet d'agglomération transfrontalier et ses objectifs ;

Vu le « Protocole d'accord transfrontalier pour la gestion de l'eau » signé en 2012 et ses objectifs ;

Vu les schémas de protection des eaux genevois et français (SPAGE et SDAGE) dans lesquels sont inclus l'Allondon et ses affluents ;

Vu le contrat Vert-Bleu « Mandement-Pays de Gex » signé en 2016 ;

Vu la réponse du Conseil d'Etat à la QUE 1375 du Grand Conseil en 2020 : « Le silence de l'Etat face à l'agonie des cours d'eau est assourdissant » ;

Vu la réponse du Conseil d'Etat à la QUE 51 du Grand Conseil en 2013 : « L'Allondon : biotope d'importance nationale en Suisse, décor de centre commercial en France » ;

Vu l'importance de l'augmentation de trafic annoncée, en grande partie transfrontalier et transitant par la commune de Meyrin ;

Vu les financements fédéraux ferroviaires et d'agglomération qui, à l'opposé, ont pour objectif d'inciter les modes de déplacement en commun (Léman express, prolongement des lignes de tramways) et de mobilité douce (voies vertes) comme alternatives à la voiture individuelle ;

Vu la loi sur le CO₂ qui invite les acteurs à diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre étant en contradiction avec l'importation de matières manufacturées à de grandes distances sans respect des mêmes critères environnementaux ;

Vu la motion M 2741 votée par le Grand Conseil genevois ;

Vu l'avis du Conseil Fédéral du 3 février 2021 ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 27 avril 2021,

D E C I D E

PAR XX

1. d'affirmer publiquement son opposition au projet de centre commercial « OPEN » situé à moins de 3000 mètres de la Commune,
2. d'adresser un courrier circonstancié aux autorités françaises concernées afin de leur demander plus d'informations sur l'impact de ce projet – notamment les impacts sur les nappes phréatiques et cours d'eaux et les conséquences sur le trafic routier – et d'y formuler officiellement son opposition, notamment en vertu de la Convention d'Espoo,
3. d'informer le Conseil d'Etat de ces démarches.

Résolution n° 2021-03

Exposé des motifs

Un immense centre commercial nommé « OPEN » devrait voir le jour à moins de 3000 mètres de la commune de Meyrin, qui est a priori la commune suisse la plus proche du site.

Les autorisations de construire ont été obtenues malgré les nombreux problèmes soulevés et préavis pourtant négatifs. Cependant, le financement de la construction de ce centre n'est semble-t-il pas encore acquis et des oppositions institutionnelles, politiques et associatives semblent être une possibilité d'empêcher le projet, comme cela a été le cas dans la région parisienne avec le centre similaire (mais plus grand) EuropaCity.

Il est donc important que la commune de Meyrin, qui sera très fortement impactée par ce projet, prenne position et le fasse savoir.

Problèmes environnementaux

La zone de construction se trouve sur la zone d'une nappe phréatique affleurante (à une profondeur estimée de 1m à 4m) qui sert de déversoir à l'Allondon. Une modification de cette régulation pourrait impacter le flux de cette rivière franco-suisse, en l'asséchant en partie pendant l'été. Les travaux d'excavation seront en contact direct avec cette nappe et les bâtiments construits auront un effet durable sur un écosystème fragile. Ces effets n'ont pas été quantifiés de l'aveu même de la préfecture départementale.

L'Allondon est la plus précieuse et la plus emblématique des rivières du Canton de Genève. À elle seule, elle cumule les statuts de protection les plus nombreux.

C'est la plus grande zone alluviale dynamique et un des sites comportant la plus grande biodiversité du canton, grâce à sa mosaïque de milieux naturels humides et secs. Son périmètre est protégé au niveau cantonal, fédéral et même international.

Au niveau de la faune, les amphibiens y sont protégés par l'ordonnance fédérale sur la protection des sites de reproduction des batraciens d'importance nationale (OBat). On y trouve la plus grande diversité suisse de serpents (6 espèces), des papillons exceptionnels au niveau suisse tels l'Hespérie des cirses (*Pyrgus cirsii*) et la rare écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*).

L'Allondon était jadis bien connue pour sa richesse piscicole en salmonidés et notamment en truites et en ombres communs. Cette espèce (*Thymallus thymallus*), dont le statut est « fortement menacé », est mise en péril par l'urbanisation galopante du Pays de Gex, alors même qu'il s'agit d'une population aux caractéristiques uniques sur le plan génétique reconnue d'importance nationale par la Confédération.

Le site est inclus dans le périmètre « Rade-Rhône » de l'ordonnance des réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale (OROEM). Il figure à l'inventaire fédéral des paysages (IFP) et comprend plusieurs prairies sèches d'importance nationale (OPPS). Toutes ces protections légales concernent la partie suisse de son parcours.

Comme presque toutes les rivières du canton, l'Allondon prend sa source en France. Du haut du hameau de Naz-Dessus, elle s'écoule vers Saint-Genis-Pouilly puis en direction de la Suisse à la hauteur du CERN pour rejoindre le Rhône après s'être étendue dans le vallon qui porte son nom.

Au contraire de la plupart des rivières, c'est en aval qu'elle est la plus sauvage et préservée et en amont que les dangers de dégradation sont les plus forts. En France, elle traverse des agglomérations, des zones industrielles et commerciales en pleine expansion. Sa qualité de l'eau s'en trouve péjorée, sa quantité aussi.

La suppression des rejets de plusieurs stations d'épuration dans le cadre notamment des contrats de rivières transfrontaliers a permis d'améliorer en partie la qualité de l'eau mais pas la quantité d'eau qui fait de plus en plus défaut.

Les prélèvements sont en effet nombreux et trop peu contrôlés en regard des risques qu'ils font peser sur la faune et la flore qui dépendent du cours d'eau. Les épisodes de sécheresse qui se multiplient, viennent aggraver la situation. En été, les poissons n'ont parfois plus d'autres refuges que les quelques fosses d'eau creusées à leur intention dans le cadre des travaux de renaturation. Ces travaux ne se sont pas limités au lit de la rivière, mais se sont étendus à l'ensemble des milieux qui l'accompagnent pour combattre l'embroussaillage des prairies sèches, riches en orchidées, ou pour éclaircir les bois qui abritent un papillon rare, la Bacchante (*Lopinga achine*).

L'imperméabilisation des sols par l'urbanisation (les parkings des centres commerciaux précités en font partie), à laquelle se rajoutent les changements climatiques, influence fortement le régime hydrologique de ces cours d'eau, avec une augmentation des pointes de crues lors des fortes précipitations et une diminution des débits moyens et d'étiage.

Ce projet Open devrait s'implanter dans le prolongement de la ZAC de l'Allondon, entre la route de la Faucille et le chemin des Marais, un site qu'on aurait pu croire protégé, vu qu'il se situe dans une prairie humide juste à côté d'une station de pompage.

Les milieux de protection de la nature et les pêcheurs ne s'y trompent pas et sont profondément inquiets. Si ce projet se réalise, il condamnera la zone humide en l'asséchant et, comme elle se trouve en tête de bassin de l'Allondon, les conséquences sur le cours d'eau seront inévitables et dramatiques.

Pro Natura Genève a interpellé la préfecture de l'Ain et la commission cantonale de la pêche a alerté l'ensemble du monde politique en apportant les preuves de la dégradation du cours d'eau. Cette commission a en effet commandité en 2020 une analyse de la qualité des eaux de l'Allondon et de ses affluents en allant au-delà des mesures réalisées régulièrement sur notre territoire cantonal. Les résultats révèlent une bonne qualité des eaux de l'Allondon jusqu'à sa confluence avec un de ses affluents majeurs, le Lion. Les eaux de cet affluent se dégradent fortement après avoir récolté les eaux de l'Ouaf (qui proviennent justement de la prairie sur laquelle s'implantera le centre commercial) et après avoir traversé la zone urbanisée de Saint-Genis.

La construction de ce centre commercial porterait à n'en pas douter un coup fatal au cours d'eau et notamment à ses populations de salmonidés, truites et ombres. Le projet Open menace la plaine alluviale, la source de l'Allondon, son hydrologie et tout l'écosystème dont il est riche, l'impact sur la qualité de nos milieux naturels et sur notre qualité de vie est évident.

Au regard des efforts de renaturation entrepris durant plus de vingt ans, tout particulièrement sur l'Allondon, il n'est pas acceptable de condamner maintenant la rivière pour un centre commercial.

Les principes du développement durable sont inscrits dans les objectifs généraux du projet d'agglomération de 2007 qui proposent la construction d'une agglomération compacte, verte, multipolaire, solidaire, dynamique et efficace. Il faut

relire et appliquer ce qui était préconisé pour le Pays de Gex : « Afin de renverser la perspective face à l'étalement urbain, un centrage sur le "vert" (espaces ouverts, paysages agricoles et naturels) est un élément clé de la qualité et de l'attractivité du cadre de vie futur et de l'optimisation de l'usage du sol. »

Les contrats de rivières transfrontaliers signés dans les années 2000 étant terminés (celui du Pays de Gex - Léman a pris fin en 2011), le travail transfrontalier s'est poursuivi entre la France et la Suisse avec de nouveaux contrats centrés sur la qualité des cours d'eau et les milieux naturels.

Problèmes de trafic

Le trafic routier destiné à desservir le centre « OPEN » uniquement a été estimé par l'étude du promoteur de 9 000 à 12 000 véhicules par jour, ce qui encombrerait durablement des routes déjà saturées dans la zone (augmentation de 15% à 40% par rapport au trafic actuel).

Le site n'est pas desservi en transports publics dans le Pays de Gex ou depuis la Suisse (objet du premier refus de la part de commission d'aménagement française). Un projet de petite « navette » gratuite depuis le centre-ville est annoncé. Mais ce type de projet déconnecté du reste du réseau de transport, et somme toute servant de prétexte, rend l'utilisation de la voiture bien plus attrayante.

Le but avoué du projet est de se concentrer sur une clientèle suisse. Selon les chiffres du promoteur, 549'826 personnes seraient visées par le centre, dont « 435'554 du côté suisse », soit 80% des client-e-s. Cela jouera inévitablement sur l'afflux de circulation lors de la traversée de Meyrin, de la zone de douane du CERN déjà fortement surchargée.

Pour donner une idée de la taille du projet Open, il comprend 39'000 m² de surface de vente et 1'400 m² de restaurant (+ un parc de 5ha), il est donc comparable au centre commercial de Balexert (50'000 m²) ou au centre Val Thoiry (33'400 m²) et bien supérieur à l'espace Candide de Ferney-Voltaire (11'000 m²) qui est désespérément vide. Les capacités de parking sont d'ailleurs comparables entre OPEN et Balexert (environ 2000 places).

Impact sur les espaces agricoles et naturels

La surface au sol du projet est d'ailleurs de 13.7 ha (137'000 m²), ce qui en termes d'utilisation d'un espace qu'on peut qualifier de naturel ou d'agricole à ce jour est par contre très grandement supérieur à la surface au sol de Balexert et devrait rester dédié à l'agriculture qui manque déjà de terres dans le Grand Genève pour pourvoir à l'alimentation locale.

Cette compétition entre l'utilisation commerciale plutôt qu'agricole a par ailleurs été dénoncée dans le rapport d'enquête publique sur le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Gex stipulant que le développement des zones commerciales dans le Pays de Gex est déjà très important et couvre largement les besoins du territoire.

Impacts climatiques et sociaux

Le centre vise particulièrement à attirer des grandes enseignes nationales et internationales qui importent des objets manufacturés à bas coût de l'autre bout de la planète avec un moins-disant environnemental et social, pour les vendre en utilisant des contrats précaires et bien souvent à temps partiel. Le Pays de Gex ayant un taux de chômage assez faible, et un coût de la vie particulièrement élevé, ce type de projet ne peut apporter un développement économique durable.

On notera d'ailleurs que la « zone artisanale de l'Allondon », entre le centre de St-Genis et l'emplacement prévu pour « OPEN », est une succession d'entrepôts, dont plusieurs anciennes grandes surfaces d'ameublement ou autre qui ont fermé et sont pour un certain nombre à l'abandon, autrement dit beaucoup d'espace déjà urbanisé/bétonné qui pourrait d'une part être réutilisé et qui surtout démontre que la clientèle n'est pas infinie.

Démocratie

Pour finir, et sans aucune volonté d'ingérence dans la politique de nos voisins, il faut préciser que ce projet n'est pas soutenu unanimement par les autorités locales : autant la commune de St-Genis pousse ce projet, autant c'est un avis négatif qui a été rendu sur ce projet lors du vote par la Communauté d'agglomération du Pays de Gex.

Et du côté de la population locale, une forte mobilisation contre ce centre a lieu, avec des manifestations régulières, ainsi qu'une pétition en ligne ayant récolté plus de 12'000 signatures.

Références :

- Convention d'Espoo sur le site de la Confédération
<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/eie/convention-espoo.html>
- Convention d'Aarhus sur le site de la Confédération
https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/droit/info-specialistes/convention-d_aarhus.html
- État de Genève, « L'Allondon »
 - *Une rivière prenant sa source au pied du Jura (département de l'Ain) et se jetant dans le Rhône (canton de Genève).*
 - <https://www.ge.ch/document/eau-fiches-riviere/telecharger>
- Zone alluviale d'importance nationale pour la Suisse, le vallon de l'Allondon est une aire naturelle remarquable.
 - <https://fr.wikipedia.org/wiki/Allondon>
- Léman Bleu, Manifestation contre le centre Open, 9 septembre 2020
 - <http://www.lemanbleu.ch/fr/News/Rassemblement-ecolo-contre-le-centre-commercial-Open.html>
- Tribune de Genève – « Le centre commercial de la discorde »
 - <https://www.tdg.ch/le-centre-commercial-de-la-discorde-636262053593>
- Journal télévisé de France3 Alpes à partir de la minute 5min35s :
 - <https://www.france.tv/france-3/auvergne-rhone-alpes/19-20-alpes/1943949-emission-du-samedi-5-septembre-2020.html>
- Site officiel du projet « OPEN »
 - <https://frey.fr/lieu/open>
- 12'357 signatures et 804 commentaires contre le centre Open (état au 30 septembre 2020)
 - <https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/contre-projet-open-saint-genis-pouilly/81214>

- Motion 2741 du Grand Conseil genevois
 - <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02741.pdf>
- Avis du Conseil Fédéral du 3 février 2021
 - <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20204298>

Emplacement du site et distance de 2800m avec la commune de Meyrin :

